



Contestation et annulation d'une contravention

Par Françoise

Bonjour,

Je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres une amende au "nom de mon fils" majorée. Le montant est de 375 ?.

1- Il n'a jamais reçu la 1^{ère} amende

2- Il y a une erreur d'orthographe dans le nom de famille et son prénom. 1 consonne est différente dans son nom et une voyelle est différente dans son prénom. c'est peut être pour ça qu'il n'a pas reçu la 1^{ère} amende.

Est ce que cet erreur peut invalider cette amende ?

si OUI, comment faire ?

Si NON, quel est mon recours pour qu'elle soit sans majoration.

MERCI pour vos réponses.

Françoise